

L'an deux mil seize, le dix-sept octobre à dix-neuf heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne, convoqués le dix octobre deux mil seize, se sont réunis à la salle des fêtes de Ménétréol sur Sauldre, sous la présidence de Monsieur Mardesson.

### Délibération n° 2016-10-45

**Nombre de Conseillers en exercice : 35**

**Nombre de Conseillers présents : 29**

**Conseillers titulaires : 28**

Mesdames Annette RAFIGNAT, Laurence RENIER, Martine MALLET, Marie-France DORISON, Ariane CHESTIER, Denise SOULAT, et Sylvie GIBOINT.

Messieurs Denis MARDESSON, Jean-Marc LETOURNEAU, Jean CASSIER, François GRESSET, Jean-Claude TURPIN, Sylvain DUVAL, Jean-Pierre ROUARD, Alain TASSEZ, Patrick DECROIX, Jean-Pierre ENGUERRAND, Lionel POINTARD, Ulrich BAUDIN, Xavier TABOURNEL, David DALLOIS, Joël COULON, Gérard CHALINE, Bernardino ADDIEGO, Gilbert ETIEVE, François COUDRAT, Béraud DE VOGÛE et Lucien RAFFESTIN.

**Conseillers suppléants : 1** – Monsieur Florent DE SANDE.

**Conseillers titulaires absents : 9**- Mesdames Anne CASSIER, Annette BUREAU et Claudine RUZE.

Messieurs Pascal MARGERIN, Hugues DUBOIN, Daniel GAUTIER et Hervé DE POMYERS.

**Pouvoirs : 1** – Madame Annette BUREAU donne pouvoir à Madame Laurence Renier

**Objet : ADMINISTRATION GENERALE : Délibération visant à créer un poste en contrat aidé pour la gestion de la Maison de l'Emploi**

*Vu Code du Travail,*

*Vu l'exposé des motifs présentés par le Président,*

*Vu l'avis favorable de la commission des Finances en date du 5 octobre 2016,*

*Considérant la nécessité de recruter un agent en vue d'assurer les missions d'accueil et de gestion du bâtiment de la Maison de l'Emploi à Aubigny sur Nère suite à la réorganisation des services de la Communauté de Communes.*

*Il convient donc de prendre une délibération visant à créer un poste en contrat aidé pour l'accueil et la gestion de la Maison de l'Emploi.*

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, et voté : POUR : 30, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0, le Conseil de Communauté,*

### DECIDE

**Article 1<sup>er</sup> :** D'AUTORISER la création d'un poste en contrat aidé et le recrutement d'un agent d'accueil polyvalent à temps complet pour occuper ce poste.

**Article 2 :** D'AUTORISER le Président à engager toutes les démarches de recrutement liées à cet emploi.

**Article 3 :** D'IMPUTER les dépenses au budget principal 2016.

**Article 4 :** D'AUTORISER le Président à signer tout acte afférent à la présente délibération.

*Acte rendu exécutoire après*

*Dépôt en Sous-préfecture de Vierzon le : 18 octobre 2016*

*Et*

*Publication ou Notification du : le 18 octobre 2016*

Pour extrait conforme

Le Président,

